



PREFETE DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le 11 avril 2019

### Communiqué de presse

#### **Situation hydrologique du Puy-de-Dôme : le département est placé en situation de vigilance**

La Préfète du Puy-de-Dôme a réuni le comité de suivi de la situation hydrologique le 11 avril 2019. L'objectif de cette réunion était de faire le point sur la situation hydrologique compte-tenu du contexte climatique en net déficit pluviométrique depuis le début de l'année.

Les services de la Direction Départementale des Territoires assurent un suivi hebdomadaire de la situation hydrologique afin de suivre le niveau de remplissage des retenues et vérifier que les seuils définis dans l'arrêté cadre sécheresse ne sont pas franchis.

A ce jour, le barrage de Naussac, qui permet de soutenir le débit de l'Allier, est rempli à 85 %. La retenue de la Sep, qui permet de soutenir la Morge n'est remplie qu'à 25 % de sa capacité.

Les niveaux des nappes sont relativement bas en raison d'un faible taux de recharge à l'automne.

Les débits de l'Allier, la Sioule, de la Dore, de la Loire amont, de la Dordogne amont et de l'Alagnon se situent au-dessus de leurs débits d'objectifs d'étiage (DOE). Toutefois, les débits mesurés en mars sont globalement inférieurs aux débits moyens mensuels. Concernant les autres cours d'eau suivis, le Jauron et l'Eau Mère ont atteint leur débit réservé.

Certaines communes du département connaissent dès à présent des difficultés d'alimentation en eau potable, notamment celles alimentées par des sources.

Les prévisions météorologiques de Météo-France pour les semaines à venir prévoient des températures assez élevées et des précipitations limitées avec possibilités d'orage.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, le comité de suivi hydrologique a décidé de prendre un arrêté préfectoral plaçant le département du Puy-de-Dôme en situation de vigilance. Il est indispensable que chacun prenne toute disposition pour avoir une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau ou à partir des réseaux de distribution d'eau publics.

Pour plus d'information sur les situations de sécheresse en France et les mesures qui y sont liées, vous pouvez consulter le site internet Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/>.

**Contact** : direction départementale des territoires - Tél : 04 73 42 14 44